



Motion RESEAU SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les Ingénieurs des TPE réunis en congrès les 9 et 10 décembre 2004,

RE-AFFIRMENT leur attachement à l'excellence et à l'unicité du réseau scientifique et technique du METATTM et à sa vocation à servir les trois bénéficiaires que sont l'Etat, les collectivités territoriales et la communauté technique et professionnelle ;

EXIGENT que la mission de service public dont le RST est dépositaire soit reconnue comme telle et consolidée dans un cadre partenarial stable et durable ;

Sur le fonctionnement en réseau du RST

RAPPELLENT que le fonctionnement en réseau constitue un atout majeur pour la construction et le maintien du niveau d'excellence du RST, atout dont la pérennité est indissociable d'un pilotage ambitieux ;

REVENDIQUENT le confortement des liens de l'ENTPE avec le reste du RST, dans le contexte des deux réformes majeures en cours (réforme de son statut et réforme de ses enseignements) ;

Sur la budgétisation des CETE

CONDAMNENT le dispositif pervers qui consiste à faire financer l'ensemble du fonctionnement des CETE grâce aux seules prestations réalisées pour le compte de tiers ;

EXIGENT en conséquence la budgétisation totale des moyens de fonctionnement des CETE, et **RAPPELLENT** que celle-ci ne saurait servir de prétexte à une réduction de ces moyens ;

Sur la problématique de la transformation en établissement public

DENONCENT les risques de dérive inhérents au statut d'établissement public, notamment en matière d'harmonisation des politiques des différents services du RST et de cohérence de l'action de l'Etat ;

DENONCENT à ce titre le déficit d'exercice de la tutelle du METATTM sur le LCPC, et **RESTENT VIGILANTS** sur son fonctionnement, en particulier sur son ancrage au sein du ministère et sur la stratégie qu'il développe ;

Sur la place du RST dans la construction des parcours professionnels

RAPPELLENT leur attachement à la possibilité donnée à chaque ITPE de construire un parcours professionnel valorisant, dans l'optique d'un accroissement des compétences, tant individuelles que collectives ;

AFFIRMENT que les postes situés dans le RST doivent avoir toute leur place dans la construction de ces parcours, et **EXIGENT** qu'ils continuent à être reconnus et valorisés dans le cadre des décisions de gestion du corps ;

DENONCENT à nouveau les risques de dérives de filières et de confusion entre qualifications et compétences, issus de la définition actuelle du fonctionnement des comités de domaine, et **EXIGENT** donc une re-définition de leur rôle ;

Sur les évolutions induites par la réforme de l'ingénierie publique

CONSTATENT que le volume des activités réalisées par le RST en matière d'ingénierie publique pour compte de tiers a fortement diminué depuis la mise en œuvre de la réforme de l'ingénierie publique ;

REVENDIQUENT le maintien de la cohérence de l'offre de prestations proposée aux maîtres d'ouvrage publics, indissociable de la cohérence des missions et de la structure des compétences ;

PRÔNENT une évolution des rapports entre services du RST et services déconcentrés, notamment par le développement d'offres conjointes entre CETE et DDE, au service d'une ingénierie de partenariat et d'innovation de qualité optimale ;

Sur les évolutions induites par la mise en œuvre de la LOLF

COMBATTRONT RESOLUMENT toute tentative de cloisonnement, voire de « découpage », de tout ou partie du RST sur la base des missions et des programmes LOLF, et **REVENDIQUENT** le rattachement du RST à un programme-support spécifique, sous le pilotage unique de la DRAST, dotée de moyens en adéquation avec l'ampleur de la mission, au sein d'un véritable SGPA unique ;

SOULIGNENT l'atout que constitue pour les CETE le système actuel de pilotage par la commande, et **EXIGENT** que la mise en œuvre de la LOLF intègre la nécessité de préservation de cet atout ;

Sur les évolutions liées à la réforme de l'Etat

EXIGENT, au sein des 20 chantiers de modernisation pilotés par la DPSM, une coordination entre le chantier traitant du RST et celui traitant de l'appui technique aux collectivités locales ;

AFFIRMENT que le rattachement des CETE aux futures Directions Générales en Région ne devra en aucun cas se faire au détriment de la mise en œuvre de la stratégie globale du RST, et

EXIGENT que le comité d'orientation des CETE associe l'ensemble des directeurs généraux de sa zone d'intervention et joue pleinement son rôle stratégique ;

FUSTIGENT à nouveau le choix dogmatique du scénario inter-régional pour les futurs services routiers et l'orientation d'y créer des services techniques spécialisés propres, car ce scénario fragilise considérablement de nombreuses composantes du RST, et peut même provoquer leur disparition ;

AFFIRMENT la nécessité de créer un lien fort entre le RST et les futures DDE qui devront développer une expertise dans des domaines comme la gestion des risques, le développement durable, les déplacements, etc. ;

REVENDIQUENT la reconnaissance de la vocation interministérielle du RST, et **SOULIGNENT** les enjeux d'un rapprochement avec les organismes techniques d'autres ministères tel le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations ;

Sur les évolutions liées à la décentralisation

INSISTENT sur le fait que, même pour les compétences qu'il transfère, l'Etat reste garant du financement des activités de recherche ;

EXIGENT le maintien de l'unicité du RST et **REVENDIQUENT** la reconnaissance de sa vocation à servir l'ensemble des maîtrises d'ouvrage publiques, et tout particulièrement les collectivités territoriales, compte-tenu des compétences dont elles seront dotées à l'issue de l'actuelle phase de décentralisation ;

EXIGENT la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un mode de fonctionnement permettant cette ouverture aux collectivités territoriales, qui devra prévoir une refonte en conséquence de la gouvernance du RST ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.